

## Redéploiement des ressources - Analyse financière conduite avec le Cabinet BOSSARD Consultants - Synthèse 1993 - Information du Conseil Municipal

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Ce document est destiné à vous présenter une synthèse financière des résultats obtenus par la réflexion engagée avec le Cabinet BOSSARD Consultants.

Les services concernés par l'étude depuis la fin de l'année 1992 sont :

- l'enseignement
- la restauration
- la Citadelle
- le Théâtre
- le Conservatoire National de Région
- le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie
- les bibliothèques
- l'École Régionale des Beaux-Arts
- le parc automobile
- les magasins généraux
- les bâtiments et ateliers
- la voirie
  - . circulation
  - . propreté
  - . infrastructure.

Seules ont été prises en compte les propositions d'économies et de recettes acceptées par la Municipalité, dont certaines ont fait l'objet de décisions du Conseil Municipal. Elles sont présentées globalement et par service sous trois rubriques :

- **Effort de rigueur** (productivité) : y sont répertoriées toutes les actions de réorganisation permettant d'économiser soit des financements soit du personnel ainsi que toutes les économies réalisées par redéploiement de personnel (21 au cours de l'année 1993 dont 6 dans le cadre de l'étude).

Ce sont par exemple :

- \* des mesures comptables liées à la récupération de la TVA et à la DGE
- \* des mesures concernant le petit entretien des écoles
- \* la réduction des temps de transport du personnel (chantiers, habillement)

- \* la restructuration des magasins généraux
- \* la lutte contre l'absentéisme non justifié
- \* la création équipe de nettoyage du mobilier urbain par redéploiement
- \* les économies d'échelles sur le regroupement des marchés de fourniture
- \* la prise en compte de la saisonnalité dans l'organisation du temps de travail.

- **Recentrage d'activité** : il s'agit de mesures visant à recentrer les services :

\* sur leur mission principale en limitant strictement les activités annexes : *contingement pour la fabrication de stands, calicots, etc.*

\* mais également par des choix des missions de certaines structures : *recentrage des enseignements à l'ERBA*

\* ou par une volonté affirmée de limiter la croissance de certains autres : *limitation du nombre des élèves au CNR avec priorité aux Bisontins et habitants du District, etc.*

- **Recettes** : il s'agit là de toutes les propositions visant à accroître les recettes des services par :

\* augmentation des tarifs des services offerts par la collectivité, privilégiant la participation de l'utilisateur dans la plupart des cas application du principe du quotient familial et de fait concrétisation d'une politique sociale redistributive. La tarification proposée s'efforce désormais de privilégier non seulement les Bisontins mais également les habitants du District.

\* facturation des prestations aux tiers ou chiffrage de la prestation en nature (pour certains partenaires associatifs)

\* recherches de financements extérieurs, notamment auprès des partenaires institutionnels : Europe, État, Région, Département.

Rappelons que l'objectif fixé pour l'étude à l'horizon 1995 était une économie de 5 % du budget de fonctionnement de la Ville, base 1992, soit 40 MF (5 % de 800 MF). Les résultats 1993 rendent plausible l'atteinte de cet objectif puisque 20 MF pour 14 services représentent environ 10 % des dépenses de fonctionnement de ces services.

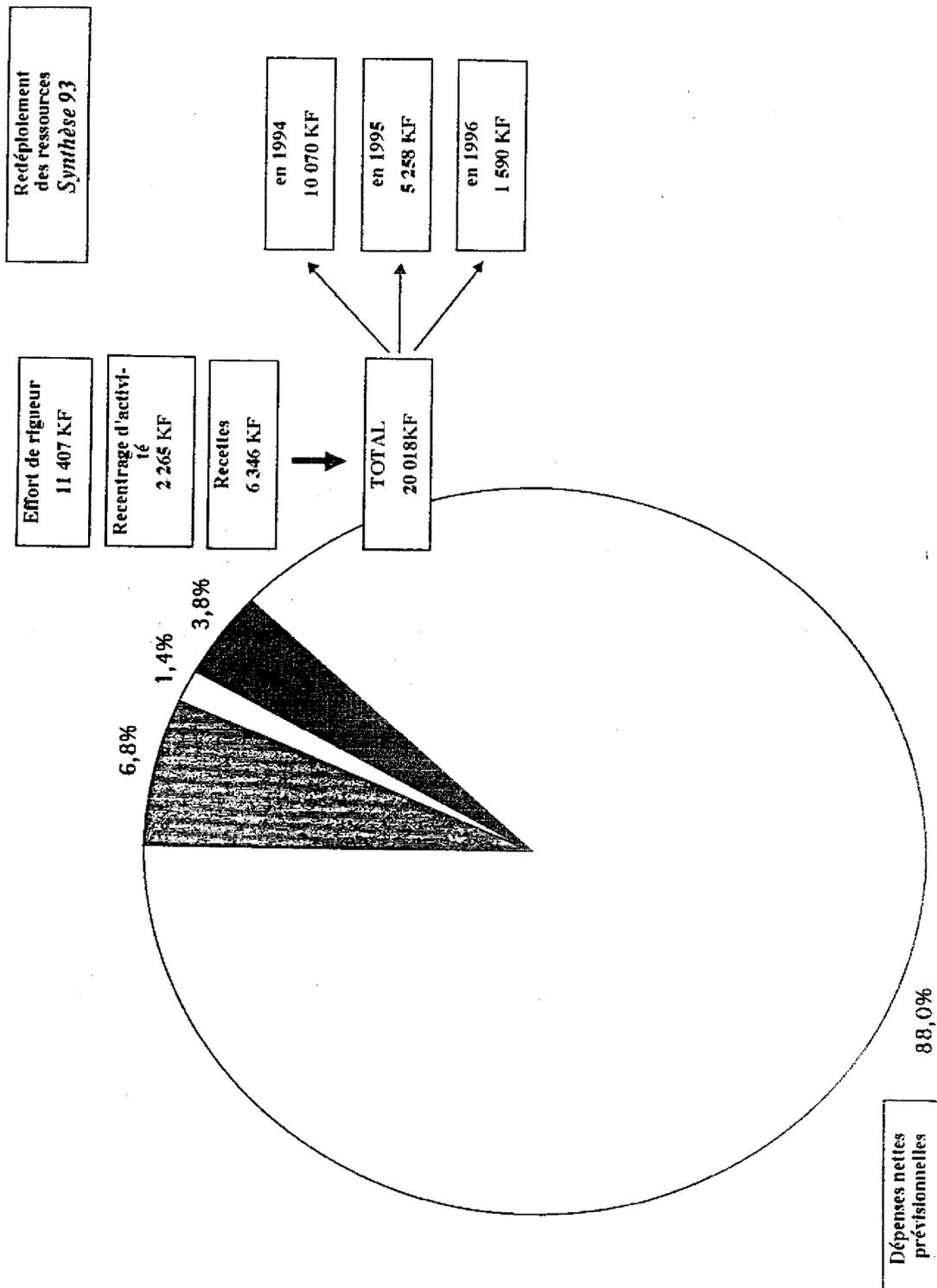
La réalisation de ces économies et notamment celles liées au redéploiement de personnel est cependant progressive. Le tableau de synthèse s'efforce de présenter un calendrier de réalisation.

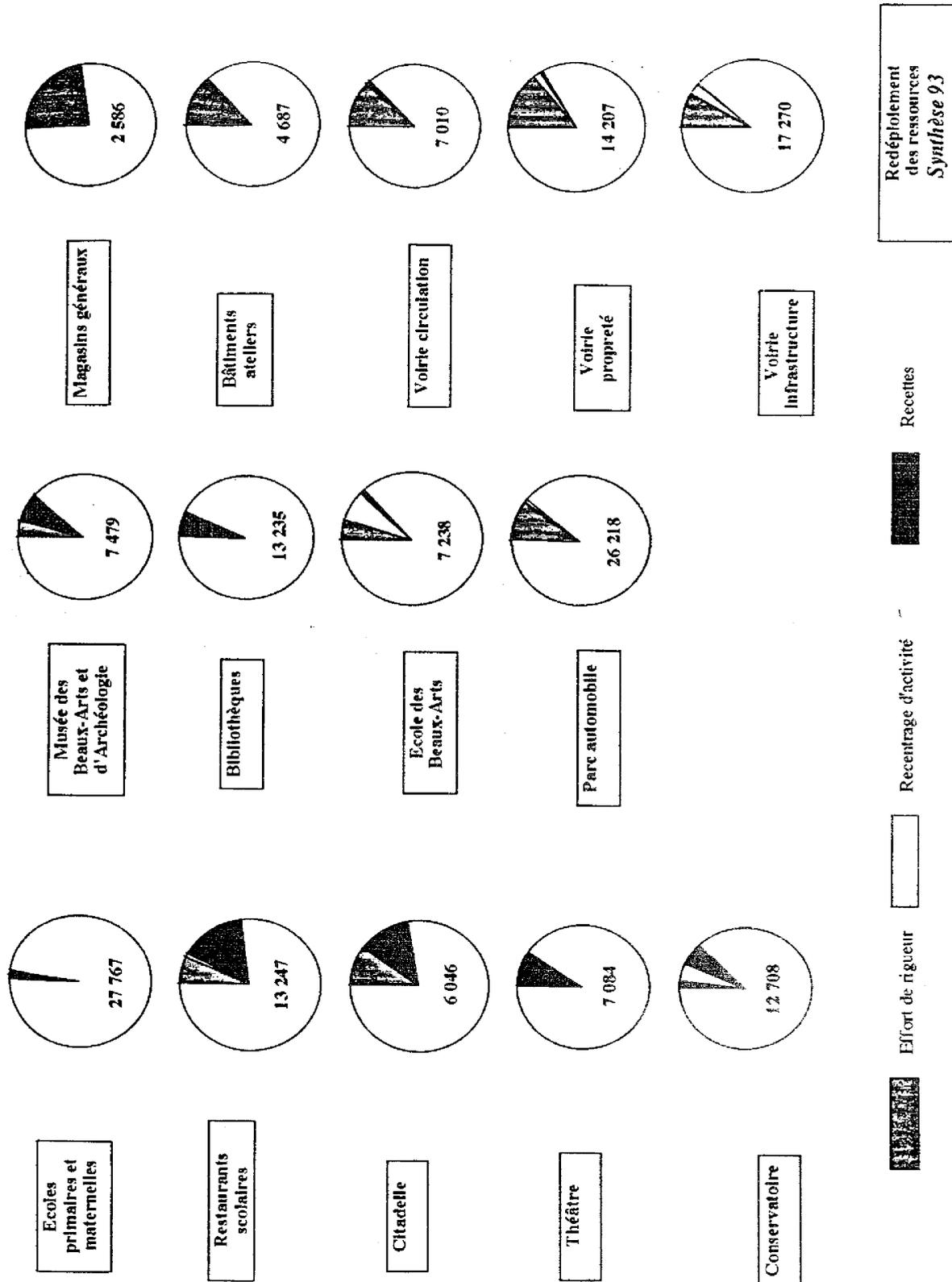
**Ville de Besançon - Redéploiement des ressources - Synthèse 1993**

Services concernés en 1993	Total	Attendu en 1994	Attendu en 1995	Attendu en 1996	Échéance non déterminée
Dépenses brutes	194 763 KF				
Recettes directes	27 981 KF				
Dépenses nettes (dépenses brutes - recettes directes)	166 782 KF				
Total des actions d'économies se décomposant comme suit :	20 018 KF	10 070 KF	5 258 KF	1 590 KF	3 100 KF
. effort de rigueur (productivité)	11 407 KF	4 249 KF	4 214 KF	1 390 KF	1 554 KF
. recentrage d'activité	2 265 KF	705 KF	534 KF	0 KF	1 026 KF
. recettes	6 346 KF	5 116 KF	510 KF	200 KF	520 KF
Dépenses nettes prévisionnelles (dépenses nettes - actions d'économies)	146 764 KF				
Économies / dépenses brutes	10,20 %	5,10 %	2,70 %	0,82 %	1,60 %
Économies / dépenses nettes	12,00 %	6,00 %	3,10 %	0,95 %	1,90 %

. dépenses brutes : personnel + dépenses directes mandatées sur service

. recettes directes : recettes mandatées sur service





Redéploiement  
des ressources  
*Synthèse 93*

### Direction des affaires scolaires

Ecoles primaires et maternelles		
Dépenses nettes :	27 767	
Actions d'économie	450	
Effort de rigueur :	0	
Recentrage d'activité :	234	
Recettes :	27 083	
Dépenses nettes prév.	27 083	
Economies / Dépenses nettes	2,5%	

Restaurants scolaires		
Dépenses nettes :	13 247	
Actions d'économie	933	
Effort de rigueur :	100	
Recentrage d'activité :	2 036	
Recettes :	10 178	
Dépenses nettes prév.	10 178	
Economies / Dépenses nettes	23,2%	

Redéploiement  
des ressources  
Synthèse 93

Direction générale des services techniques

Bâtiments ateliers



Dépenses nettes :	4 687
Actions d'économie	
Effort de rigueur :	640
Recentrage d'activité :	
Recettes :	
Dépenses nettes prév.	4 047
Economies / Dépenses nettes	13,7%

Magasins généraux



Dépenses nettes :	2 586
Actions d'économie	
Effort de rigueur :	571
Recentrage d'activité :	23
Recettes :	
Dépenses nettes prév.	1 992
Economies / Dépenses nettes	23,0%

Redéploiement  
des ressources  
*Synthèse 93*

Voirie propreté



Dépenses nettes :	14 207
Actions d'économie	
Effort de rigueur :	2 070
Recentrage d'activité :	277
Recettes :	98
Dépenses nettes prév.	11 762
Economies / Dépenses nettes	17,2%

Voirie Infrastructure



Dépenses nettes :	17 270
Actions d'économie	
Effort de rigueur :	1 526
Recentrage d'activité :	400
Recettes :	120
Dépenses nettes prév.	15 224
Economies / Dépenses nettes	11,8%

Voirie circulation



Dépenses nettes :	7 010
Actions d'économie	
Effort de rigueur :	861
Recentrage d'activité :	34
Recettes :	54
Dépenses nettes prév.	6 061
Economies / Dépenses nettes	13,5%

Redéploiement  
des ressources  
*Synthèse 93*



Parc automobile

Dépenses nettes :	26 905
Actions d'économie Effort de rigueur :	2 737
Recentrage d'activité :	305
Recettes :	
Dépenses nettes prév.	23 863
Economies / Dépenses nettes	11,3%

Redéploiement  
des ressources  
Synthèse 93

### Direction de la culture

#### Châtelaine



Dépenses nettes :	6 046
Actions d'économie	
Effort de rigueur :	610
Recentrage d'activité :	0
Recettes :	765
Dépenses nettes prév.	4 671
Economies / Dépenses nettes	22,7%

#### Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie



Dépenses nettes :	7 479
Actions d'économie	
Effort de rigueur :	329
Recentrage d'activité :	
Recettes :	577
Dépenses nettes prév.	6 573
Economies / Dépenses nettes	12,1%

Redéploiement  
des ressources  
Synthèse 93

Bibliothèques



Dépenses nettes :	13 235
Actions d'économie	
Effort de rigueur :	60
Recentrage d'activité :	875
Recettes :	12 300
Dépenses nettes prév.	
Economies / Dépenses nettes	7,1%

Théâtre



Dépenses nettes :	7 084
Actions d'économie	
Effort de rigueur :	
Recentrage d'activité :	703
Recettes :	6 381
Dépenses nettes prév.	
Economies / Dépenses nettes	9,9%

Ecole des Beaux-Arts



Dépenses nettes :	7 238
Actions d'économie	
Effort de rigueur :	370
Recentrage d'activité :	523
Recettes :	112
Dépenses nettes prév.	6 233
Economies / Dépenses nettes	13,9%

Conservatoire



Dépenses nettes :	12 708
Actions d'économie	
Effort de rigueur :	250
Recentrage d'activité :	603
Recettes :	772
Dépenses nettes prév.	11 083
Economies / Dépenses nettes	12,8%

**M. LE MAIRE :** Le total des économies pourrait se situer à hauteur de 20 millions, donc la moitié du but que nous nous étions fixé pour à peu près la moitié de nos services. Les propositions du Cabinet BOSSARD ont été vues par le comité de pilotage, par les services concernés et n'ont été retenues que des propositions venant des services bien sûr et acceptées par le comité de pilotage et la Municipalité. On a laissé, ici ou là, de nombreuses propositions de ce Cabinet BOSSARD. Ce qu'il en résulte, vous l'avez dans des tableaux suivants et c'est déjà, je crois, un bon résultat. Rappelez-vous que le Premier Adjoint de l'époque, chargé du budget, avait dit : «on veut bien donner ce qu'il faudra, c'est-à-dire environ 2 millions pour cette étude-là, à condition qu'on obtienne 20 fois ce résultat en économies». Je pense qu'on est dans la bonne voie. Tout n'est pas facile et il faut parfois prendre, on vient de le voir tout à l'heure, des décisions difficiles mais je crois que c'est absolument indispensable si l'on veut arriver à boucler nos budgets, celui de cette année et celui de l'année prochaine, sans augmenter trop la fiscalité de nos habitants. Vous savez que toutes les villes sont logées à la même enseigne.

Voilà une information ; des renseignements complémentaires pourront vous être fournis, si vous le souhaitez, par la Première Adjointe, le Secrétaire Général ou le Secrétaire Général Adjoint.

**M. JACQUEMIN :** Monsieur le Maire, dans ce point 8 de l'ordre du jour, vous dessinez et chiffrez le plan de rigueur et d'économie que vous mettez en œuvre avec le Cabinet BOSSARD Consultants. Vous savez que notre groupe a dit qu'il était nécessaire d'aller dans cette voie de recherche de rationalisation et d'économie. Vous vous y engagez ; les objectifs que vous aviez fixés de 40 MF ne sont pas complètement atteints mais on sent qu'on est sur le bon chemin.

La présentation générale et les principes que vous y énoncez me paraissent être très logiques. Ce qu'il faudrait avoir peut-être pour juger plus complètement du contenu de ces opérations, c'est le détail par budget de la nature des opérations retenues pour arriver à ces économies. Je conçois bien, Monsieur le Maire, que cela représente une masse de documents importante, mais peut-être y a-t-il une note de synthèse à faire pour nous indiquer la nature des opérations engagées.

Je prends l'exemple qui a retenu notre attention tout à l'heure, celui de l'École des Beaux-Arts. Il était effectivement difficile de lire à travers ce que vous nous donniez la suppression de cette section de formation bâtiment des Beaux-Arts pour laquelle nous souhaitons qu'une solution soit trouvée. Pour notre part, nous pensons qu'on peut envisager de la supprimer pour autant qu'on trouve une solution pérenne à cette formation. Ce qui est important, c'est d'un côté trouver des voies d'économie, de l'autre ne pas supprimer des actions dont l'utilité et la pertinence sont reconnues. Le petit reproche que l'on peut faire sur cette action-là, c'est qu'avant la décision de suppression, ne se soit pas engagé le dialogue nécessaire pour la pérennité de cette formation qui, je le rappelle, touche 43 stagiaires dont tous trouvent un débouché professionnel en sortant de cette section. La légitimité de cette formation n'est donc pas en cause, surtout au moment où l'on cherche tellement à adapter l'offre à la demande d'emploi. On ne peut donc pas aller vers la suppression pure et simple de cette formation. Notre groupe «Une Ambition pour Besançon» souhaite qu'une solution soit trouvée, peut-être avec la Région avez-vous dit, peut-être avec le Rectorat mais il ne faut pas condamner cette formation.

Je m'appuyais sur cet exemple pour dire que nous souhaiterions avoir une synthèse de la nature des opérations que vous avez engagées pour juger de l'opportunité.

**M. LE MAIRE :** Sur chaque secteur concerné, le comité de pilotage, la Municipalité ont eu un dossier qui a été examiné à la loupe afin que ce ne soit pas des propositions purement techniques et financières faites par un cabinet extérieur mais des propositions prises en charge effectivement à la fois par le service, le chef de service, par nos services financiers, par le comité de pilotage et par la Municipalité. Mais on pourra vous donner l'ensemble des documents sur lesquels nous nous sommes

basés pour arriver ici ou là à gratter quelque économie et à trouver quelques recettes complémentaires.

**M. ALAUZET** : Je ne suis pas très favorable à ce rapport, surtout sur certains aspects des efforts de rigueur et recentrage d'activités. Je ne sais pas si je le mérite mais je parle quand même...

**M. LE MAIRE** : Je ne sais pas ce que vous voulez dire !

**M. ALAUZET** : Vous avez la mémoire courte par rapport à votre réflexion de début de séance...

**M. LE MAIRE** : Pas du tout ! Vous parlez sur le rapport n° 8, je vous laisse donc parler autant que vous le voulez.

**M. ALAUZET** : Il faut se souvenir qu'au commencement, il y a eu l'institution des régimes indemnitaires financés par la suppression de 20 postes, à la faveur certes de départs en retraite ou de cessation d'activité. Maintenant, on s'en prend aux gens en place mais pas n'importe lesquels, ceux qui n'ont pas de statut : les vacataires, les contractuels, souvent à temps partiel, les plus fragiles, dans une situation précaire. Pudiquement, on appelle cela recentrage et on nous le représente sous forme de jolis cercles avec des couleurs, le blanc, c'est la suppression d'heures, mais aussi des situations humaines préoccupantes. Alors il s'agit banalement d'un acte responsable de gestion et d'une synthèse financière. En réalité, sont pénalisés ceux qui sont déjà dans une situation précaire alors qu'on donne un peu plus toujours aux mêmes. Évidemment, je ne peux plus cautionner ce type de gestion et je crois que le Président de la République avait raison de nous alerter sur les fractures sociales qui pourraient apparaître de plus en plus. Ce type de comportement, de gestion, ne fait qu'alimenter les mécontentements et l'amertume.

**Mme DUVERGET** : Monsieur le Maire, j'aimerais reprendre des éléments de la question de M. JACQUEMIN parce qu'il me semble que vous ne lui avez pas répondu. C'est au sujet de l'École des Beaux-Arts. Apparemment Monsieur le Maire, en ce qui concerne cette école, les économies de gestion recommandées par le Cabinet BOSSARD se traduisent par la décision de suppression de la section bâtiment. C'est ce qui ressort du moins du compte rendu de la Municipalité du 31 janvier.

J'aimerais que vous portiez à la connaissance des élus les raisons de cette décision qui préoccupe à la fois les enseignants et les étudiants. En effet, comme l'a rappelé M. JACQUEMIN, d'après nos informations cette section d'architecture fonctionne bien et surtout propose des débouchés assurés à l'issue de cette formation. Or, il apparaît que le redéploiement s'effectuerait en faveur d'une autre section de communication, qui proposerait, elle, des débouchés plus aléatoires étant donné la concurrence d'autres établissements de formation sur cette filière. J'aimerais savoir, Monsieur le Maire, ce qui motive ce redéploiement et en tout état de cause, l'ensemble du groupe «Une Ambition pour Besançon» vous demande de différer cette décision tant qu'une solution n'a pas été trouvée pour la pérennité de cette formation.

**M. FERRÉOL** : Je ne vais pas reprendre les informations que M. le Maire a communiquées tout à l'heure. Pour clarifier les choses, je précise qu'il y a parallèlement deux projets. Il y a ce dont nous sommes en train de parler, c'est-à-dire un plan de d'économie mais aussi parallèlement un plan développement de l'École d'Arts et il est clair qu'à un certain moment nous devons avoir les deux réflexions à l'esprit. Pourquoi ? Pour vous répondre précisément, la section qui s'appelle «carrières du bâtiment» est effectivement une section qui dispense un enseignement de grande qualité. Cela a été dit tout à l'heure, la plupart des étudiants, les 43 étudiants (sur trois ans) trouvent à la sortie un emploi qualifié. Il faut néanmoins savoir que cette section est tout à fait originale, spécifique à Besançon et qu'elle n'a aucune raison d'être au sein d'une École des Beaux-Arts définie par le Ministère autour du champ de la création plastique. C'est le fruit d'une histoire, c'est comme cela à Besançon c'est-à-dire

que, concrètement, il ne délivre pas de diplôme national, cette section n'est pas prise en compte dans le calcul de la subvention de l'État à la Ville et les élèves ne peuvent pas être boursiers du Ministère de la Culture. C'est-à-dire que cette formation professionnelle tout à fait intéressante, et on est tous ici d'accord pour en convenir, ne s'inscrit nullement dans les projets même pas reconnus par le Ministère au sein de cette École d'Arts. Quand je dis que nous devons avoir à l'esprit l'avenir de l'École d'Arts à Besançon, c'est qu'elle rencontre actuellement de nombreuses difficultés et au-delà de cette logique d'économie, nous essayons d'engager un projet sur cette école, une ouverture dans des directions qui sont non seulement la formation dans le champ des arts plastiques, dans le domaine de la communication et des arts graphiques, mais bien au-delà sur des formules qui sont en train de se généraliser actuellement dans les écoles d'arts, c'est-à-dire des résidences d'artistes, de l'édition, de l'exposition, ainsi de suite. L'hypothèse sur laquelle nous travaillons est bien de dégager un certain nombre de moyens mais pour les réinjecter dans un projet de développement de l'École d'Arts. Nous avons ces deux objectifs à tenir en même temps, l'avenir de cette filière qui, à mon avis, doit être déconnectée de l'École d'Arts, et le maintien à Besançon d'une École d'Arts de qualité qui, je l'espère, s'ouvrira davantage en tout cas dans le domaine de l'art contemporain.

**M. MATHIEU :** J'ai bien écouté les explications de Marcel FERRÉOL. Dans la condition où cette section, sous une forme à déterminer, est rebasculée dans un autre système de gestion, je partage évidemment son analyse, mais dans cette condition-là seulement, parce que Mme DUVERGET a raison. J'ai une entreprise de communication et je dois vous dire que cela ne me fait pas plaisir de recevoir presque chaque jour une ou deux demandes d'emploi. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire qu'on a formé et qu'on continue de former des gens pour les métiers de la communication qui ne trouveront pas de travail et non pas à court terme mais à moyen et long terme. Parce que dans notre région comme ailleurs, aucune entreprise de communication ne peut prendre en charge ces jeunes qui sortent. Donc, stratégiquement si l'École des Beaux-Arts construit un projet essentiellement bâti sur la communication, je suis obligé de dire que c'est une erreur. Je sais que ce n'est pas complètement cela, mais si c'était cela et même si ça n'était que cela en partie, ce serait une erreur tragique.

Par contre, si la section bâtiment est sous une forme ou sous une autre déconnectée de l'École des Beaux-Arts, cela je peux comprendre et c'est vrai que cela apporte beaucoup d'avantages sur le plan de la gestion et des rapports avec le Ministère, ce serait une tragique erreur de ne pas la rattacher à autre chose, c'est-à-dire de la laisser disparaître. Parce qu'à l'inverse, je suis désolé de parler de mon expérience personnelle, je suis un ancien élève de l'École «Boule», et je vous assure qu'il n'y a pas de chômeurs parmi les quelques dizaines de milliers à être encore vivants et en activité, qui ont été formés dans cette école. Donc ne faites pas cette erreur tragique, je vous en prie.

**M. LE MAIRE :** Nous sommes tous d'accord, il faut conserver ce secteur-là. Malheureusement, ce n'est pas à la Ville de continuer. L'École Régionale des Beaux-Arts, d'après le compte administratif 1992 que j'ai sous les yeux, coûte aux contribuables de Besançon 12 538 000 F sur lesquels l'État donne 1,5 MF et le Département, Joseph le disait tout à l'heure, 450 000 F. C'est-à-dire que chaque année, cette école nous coûte 10 MF et nous voulons essayer de continuer de la développer. Il y a un secteur, celui des carrières du bâtiment, qui n'a pas lieu d'être. Donc pour l'instant, on donne un coup de griffes en disant que c'est à l'Éducation Nationale ou à la Région de prendre cette section en charge. Évidemment ce serait dramatique de laisser tomber complètement ; dans un premier temps, seule la première année serait concernée. Il reste encore la deuxième et la troisième années, et on ne va pas laisser choir comme cela des élèves qui ont commencé leur cycle. Mais je pense que l'idée de dire que cette charge ne revient pas à la Ville et d'essayer de voir où sont les responsabilités pour ce secteur-là qui, c'est vrai, est unique en France et pour lequel le Ministère ne veut rien savoir, est tout à fait normale. Qui va continuer de former ? C'est vrai que maintenant ils trouvent toujours un emploi.

C'est vrai aussi que ce secteur est en difficulté souvent, il suffit de voir ce que sont devenus les Cabinets d'architectes de la place.

**M. JACQUEMIN** : Je reprends la parole Monsieur le Maire, parce que je croyais qu'on était sur un dossier de présentation d'économies de fonctionnement et de recalage d'activités, puis au détour de la conversation tout d'un coup on débouche sur un nouveau projet...

**M. LE MAIRE** : C'est vous qui avez lancé le débat sur l'École des Beaux-Arts, que Mme DUVERGET a repris...

**M. JACQUEMIN** : J'ai pris cet exemple dans les propositions que vous nous faites d'économie, en attirant votre attention sur le fait que la suppression de la section bâtiment posait problème puisque les jeunes trouvaient du travail et que c'était une bonne formation, c'est-à-dire qu'on ne peut pas, au titre de la rigueur tout simplement fermer la section sans par ailleurs trouver une solution de rechange. Ce serait trop facile. Vis-à-vis de ces jeunes-là, je ne voterai pas ce projet-là, je vous le dis franchement...

**M. LE MAIRE** : Il n'est pas à décider ce soir.

**M. JACQUEMIN** : ... ce que nous vous demandons ce soir sur ce dossier-là, c'est de nous donner l'assurance que vous trouverez une solution pour cette section. Nous sommes bien d'accord sur le principe de faire des économies. Si vous n'estimez pas être la mission de cette école d'assumer la responsabilité de cette section, rien ne vous empêche d'entamer le dialogue avec le Rectorat, la Région, d'autres partenaires pour en assurer la pérennité. C'est ce que nous vous demandons.

**M. LE MAIRE** : Et c'est ce que nous sommes en train de faire.

**M. JACQUEMIN** : Nous vous demandons donc de maintenir le fonctionnement provisoirement tant que nous n'aurons pas trouvé cette solution ; nous sommes prêts d'ailleurs à vous y aider, je vous le dis ici.

Ceci est un point mais là où je suis surpris, c'est que M. FERRÉOL nous explique que derrière tout cela il y a un nouveau projet pour l'École des Beaux-Arts qui va devenir une École d'Arts. C'est pour nous une découverte et il serait utile qu'il puisse...

**M. LE MAIRE** : C'est une découverte pour vous mais pas pour nous.

**M. JACQUEMIN** : Ça l'est aussi pour M. MATHIEU si j'ai bien compris. S'il y a une réorientation, un nouveau projet pour l'École des Beaux-Arts notamment plus centré sur l'art contemporain, nous demandons à le connaître.

**M. LE MAIRE** : C'est en gestation.

**M. NACHIN** : Monsieur le Maire, je suis intervenu pour défendre cette section de l'École des Beaux-Arts. Je voudrais rappeler quand même qu'il s'agit d'une section d'arts qui a entièrement sa place dans une École des Beaux-Arts.

Vous savez que j'ai toujours été opposé à la suppression d'emplois dans les services municipaux. Si je suis d'accord avec l'étude pour réaliser des économies dans le fonctionnement des services municipaux, car je trouve que c'est très sain d'avoir une politique qui vise à faire des économies, lorsqu'il s'agit d'en faire en supprimant des emplois, j'y suis opposé. Nous voyons ici les conséquences d'une telle politique qui aboutit à supprimer une section de l'École des Beaux-Arts. Quand vous dites que c'est une charge très lourde pour la Ville de Besançon, c'est vrai comme pour

le Conservatoire. J'ai toujours dit que j'étais opposé à ce que les contribuables bisontins soient les seuls à supporter la charge de ces établissements qui ont un rayonnement régional.

Je voudrais citer, Monsieur le Maire, l'Est Républicain du 5 février où j'ai lu des choses qui m'ont fait plaisir, sous le grand titre «la Ville contribue à la lutte contre le chômage : en 5 ans les effectifs du personnel municipal ont augmenté de 15 %. Il n'y a pas d'autres entreprises sur la place, dit le Maire, à avoir fait un tel effort en matière de création d'emplois mais une Municipalité comme la nôtre se devait de contribuer à lutter contre le chômage et l'exclusion. L'impôt doit participer à la solidarité, etc.» ; alors je dis bravo Monsieur le Maire, bravo Monsieur le Maire de Pontarlier.

**M. LE MAIRE :** Je crois que Marcel FERRÉOL a déjà répondu. Dans les effectifs de l'École des Beaux-Arts, effectifs 1993-1994, il y a exactement 392 élèves. Sont de Besançon : 126 élèves, soit 30 % toutes disciplines confondues, c'est-à-dire que depuis des années et Joseph PINARD l'a dit et redit maintes fois, les contribuables de Besançon paient la formation artistique de 70 % de non-Bisontins et qu'en fait cet enseignement qui est presque un enseignement supérieur, est plus de la compétence de l'État, de l'Université, à la limite de la Région, que d'une ville. Pour l'instant, on essaie de battre un peu le fer parce qu'on a eu l'occasion de le faire. On verra par la suite. Il n'y a pour l'instant aucune décision précise mais c'est dans ce sens-là que nous pensons aller.

**M. PINARD :** Je crois qu'il faut être clair. J'ai lu dans «La Croix», quotidien très sérieux, le 15 août, c'était la veille de l'Assomption, j'ai failli sauter au plafond, une interview de M. CHANEAU qui est membre du Cabinet de M. TOUBON, qui est le patron de la culture à la Région, et qui attaquait bille en tête la Ville de Besançon sur sa politique culturelle, sans faire la moindre référence aux dépenses uniques que nous avons dans toute la région pour l'École des Beaux-Arts comme on l'a dit, ou pour le Conservatoire, 16 400 000 F. Alors je crois qu'il va nous falloir faire une «manif» devant la Région, demander une suspension de séance, voir M. CHANEAU et obtenir que nos desiderata soient pris en considération mais il faut absolument qu'il y ait une convention qui soit passée. Je veux bien supporter le pseudo-humour de mon collègue NACHIN, mais je lui rappellerai qu'il y a 331 emplois au budget de la culture à Besançon et que j'aimerais bien qu'il fasse vérifier si les emplois qu'il y a à la culture à Besançon ne sont pas au moins égaux à la somme des emplois de toutes les communes du reste de la Franche-Comté. J'en ai «ras le bol» d'être sans cesse l'accusé alors que nous sommes ceux qui faisons le plus. A la Citadelle, nous en avons 57 ; j'en ai créé 10 à Nancray. Alors plutôt que d'être sans cesse à attaquer cette Ville de Besançon, il faudrait s'adresser un peu ailleurs, aux vrais responsables. Qu'on fasse faire une enquête pour savoir exactement combien il y a d'emplois au titre de la culture dans l'ensemble des collectivités de la Franche-Comté. Il y a des feuilles bleues qui circulent de la Région ; comme par hasard, je n'ai jamais vu de statistiques là-dessus.

**M. NACHIN :** Je voulais simplement dire que je suis entièrement d'accord avec ce que vient de dire Joseph PINARD sauf en ce qui concerne le qualificatif de pseudo-humour, c'était de l'humour, Joseph ! Mais je rappellerai qu'à la Commission du Budget, j'avais demandé à Marguerite VIEILLE-MARCHISET de faire connaître à l'assemblée quelle était la charge pour la Ville, de l'École des Beaux-Arts et du Conservatoire, en ajoutant même : «pour le cas où Joseph PINARD oublierait de le signaler». Donc je suis entièrement d'accord avec le caractère anormal de cette charge imposée aux contribuables bisontins alors que ces établissements devraient être largement financés par la Région, par le Département et l'État.

**M. LE MAIRE :** Pour répondre à ton souhait, je cite 3 chiffres simplement :

- Conservatoire National de Région (compte administratif 1992) budget de fonctionnement : 19 953 889,51 F autrement dit 20 millions. Enlevons les recettes, enlevons les subventions. Reste à la charge de la Ville, pour l'année 1992 : 16 300 000 F.

- École des Beaux-Arts : 12 538 756,90 F (compte administratif 1992 toujours) ; déduction faite des recettes, des subventions, reste à la charge de la Ville : 10 175 000 F. Je pourrais même y ajouter le coût des bibliothèques mais ça c'est la Ville, c'est nos dépenses, les bibliothèques coûtent 18 602 000 F. Voilà des chiffres qui montrent qu'en matière de culture, on n'a de leçons à recevoir de personne et surtout pas du Nord du département car nous faisons face à l'ensemble des besoins, des demandes d'une ville qui est capitale régionale et d'une ville universitaire.

**M. NACHIN** : Les bibliothèques, c'est 18 millions ?

**M. LE MAIRE** : Oui, 18 millions en fonctionnement, chiffre 1992.

**M. JUSSIAUX** : J'ai pris note avec intérêt des offres de services de M. JACQUEMIN qui se propose d'aider la Mairie à traiter ce dossier délicat. Je me permets de lui suggérer deux pistes pour lesquelles il peut être mieux placé que d'autres dans cette assemblée ; je pense au Conseil Régional qui, à mon sens, devrait se sentir directement interpellé par un dossier qui relève en fait d'une filière de formation à caractère professionnel et par ailleurs aux organisations professionnelles de la filière bâtiment qui devraient se sentir directement concernées elles aussi par cette formation qui les alimente directement au stade de leur recrutement et dont j'aimerais connaître à la fois l'appréciation et la volonté d'engagement sur ce type de dossier.

**M. LE MAIRE** : La question est posée. Nous concluons maintenant avec Marcel FERRÉOL.

**M. FERRÉOL** : Il me paraît quand même très injuste de prétendre qu'à Besançon il y aurait une politique dure en matière d'économie et de personnel en particulier dans le secteur de la culture. Pourquoi injuste ? Vous lisez tous, je pense, régulièrement la presse et en particulier ce qui se passe dans les grandes villes actuellement dans le domaine de la culture. Lorsque Bordeaux abandonne SIGMA, lorsque Bordeaux annonce la fin de sa saison lyrique, lorsque la Ville de Metz arrête son festival de musique contemporaine, lorsque Lyon l'année passée a abandonné son théâtre et son activité cinéma, lorsque la Ville de Grenoble fait un très beau musée mais s'interroge déjà sur la possibilité de le faire fonctionner parce que son budget ne le permettra pas, n'y a-t-il pas quelque injustice à montrer du doigt la Ville de Besançon et uniquement la Ville de Besançon.

Deuxième remarque concernant la Région : nous sommes en train d'évoquer des établissements chargés de la formation artistique, deux grosses institutions régionales et quasiment à vocation nationale, l'École Régionale des Beaux-Arts et le Conservatoire National de Région. Nous avons la chance en Franche-Comté, d'avoir une région qui s'intéresse à la formation artistique mais depuis que je suis en charge de cette délégation, je suis frappé par une chose, c'est que la formation artistique qui intéresse la région, à ma connaissance, ce sont trois institutions, toutes intéressantes mais qui me paraissent très largement limitées : c'est le centre international de création vidéo de Montbéliard qui fait des choses très intéressantes dans ce domaine pointu de la création vidéo, c'est le diplôme universitaire des métiers du spectacle à Besançon dans le domaine donc de la formation professionnelle des comédiens et des gens du spectacle et c'est enfin le cirque Plume.

J'avais, dans un récent Conseil Municipal, expliqué que la politique de Besançon se caractérisait par sa volonté d'être généraliste et de ne pas faire du bluff en matière culturelle. Le Conservatoire National de Région avec ses 1 600 élèves, l'École Régionale des Beaux-Arts avec ses 331 élèves, il me semble que c'est l'anti-bluff mais comme par hasard ces deux institutions n'intéressent absolument pas la Région. Cette formation artistique qui est dispensée ici n'intéresse personne. Un colloque national va se tenir prochainement à Besançon. Je vous invite tous à vérifier si ces deux institutions sont invitées, institutions uniques en région ; est-ce que le directeur du Conservatoire a été invité au colloque organisé par la Région ? Est-ce qu'il participe au comité de préparation de ce colloque sur la formation artistique alors que chaque année il forme 1 600 élèves

qui vont irriguer tout le milieu musical de la Franche-Comté, y compris les enseignants des conservatoires municipaux, est-ce que l'École d'Art est associée à ce colloque ? Je vous pose ces deux questions, on vérifiera et je vous donne rendez-vous après le colloque.

**M. JACQUEMIN :** Très rapidement Monsieur le Maire, pour répondre d'abord à M. JUSSIAUX. J'ai regretté tout à l'heure, en mettant naturellement à disposition certaines possibilités de dialogue que je peux encourager, le manque de concertation qu'il y avait eu jusqu'à maintenant. Alors ouvrons les discussions Monsieur JUSSIAUX, je suis d'accord.

Quant à M. FERRÉOL, je lui dirai simplement que je ne connais pas dans le détail l'état de ses relations avec la Région mais si ces relations sont aussi mauvaises, il faut s'attacher à en améliorer la qualité.

**Mme VIEILLE-MARCHISET :** Je voudrais revenir au rapport sur l'étude financière pour préciser à M. ALAUZET que toutes les propositions viennent des services ; c'est eux qui ont réfléchi sur leur façon de travailler, d'organiser le travail, et qui ont fait des propositions. Ils sont aidés par BOSSARD qui a une méthode et une technique d'analyse mais en aucun cas on ne peut dire que c'est BOSSARD qui a lui-même tout négocié, tout décidé.

Pour ce qui est de la réduction du personnel, ce n'est pas aux collectivités locales de résoudre tous les problèmes de chômage.

M. VUILLEMIN, au cours du débat d'orientations budgétaires, a bien posé ce problème de réduction du personnel et comment on procédait pour le remplacement notamment des employés partant en retraite.

Je n'admets pas qu'on dise qu'à la Ville on est uniquement des financiers. Nous suivons la politique que nous nous sommes fixée en matière de personnel.

**M. LE MAIRE :** C'est vrai qu'on pouvait penser, en écoutant M. ALAUZET, que certaines catégories étaient plus touchées que d'autres. Mais on ne s'en prend à personne, pas plus à l'ouvrier de la voie publique qu'au Secrétaire Général. On a une politique d'ensemble du personnel et nous devons vous proposer des budgets en équilibre. Pour équilibrer ces budgets, vous connaissez nos difficultés ; nous vous le rappellerons le 7 mars prochain car on a beaucoup de choses à se dire à propos du budget 1994.

Quand il s'agit de quelques mesures ici ou là qui peuvent paraître impopulaires, on crie «haro sur le baudet». C'est à mon avis trop facile. On a effectivement une politique du personnel, une politique culturelle, une politique sociale qui sont, je crois, capables de rivaliser avec n'importe quelle autre ville de l'hexagone.

**M. ALAUZET :** Juste un petit mot pour dire qu'à enveloppe financière égale, on a choisi d'augmenter un certain nombre de revenus à travers les régimes indemnitaires...

**M. LE MAIRE :** Non, Monsieur !

**M. ALAUZET :** Si, Monsieur !

**M. LE MAIRE :** Non ! Le régime indemnitaire cette année ne bougera pas.

**M. ALAUZET :** L'exception de cette année, d'accord...

**M. LE MAIRE** : Ce n'est pas une exception, c'est l'effort demandé à tous ceux qui bénéficient du régime indemnitaire, effort de rigueur qu'on demande à tous.

**M. ALAUZET** : Dans les deux années passées, il y a eu un certain nombre d'augmentations par le régime indemnitaire. C'est simplement une pause que vous signalez là pour 1994, moyennant quoi on a réduit le nombre d'heures de travail d'un certain nombre de personnes à enveloppe financière égale, ou on va le faire.

**Mme FOLSCHWEILLER** : Mme VIEILLE-MARCHISET vient de parler de concertation et je crois que c'est très important. Ce qui me frappe et nous, les élus, on est là pour faire le lien, c'est la distorsion qu'il y a entre ce qu'on entend ici sur la concertation, le bien-fondé des mesures et ce qu'on peut entendre par ailleurs de la part de ceux qui sont concernés dans leur vie quotidienne. Un tout petit exemple : pourquoi dites-vous que tout s'est fait en concertation, alors que quatre professeurs de la section bâtiment des Beaux-Arts ont appris la suppression de leur poste seulement jeudi soir, soit 5 ou 6 jours avant le Conseil Municipal ? Comment peut-on dans ces conditions parler de concertation ? Je ne nie pas que ce soit difficile et que cela prenne du temps. Pour les économies d'accord mais je crois qu'il y a des hommes et des femmes derrière et on ne peut pas laisser faire cela. On s'est toujours manifesté contre cette étude BOSSARD parce que je crois que le seul impératif, les seuls objectifs qui ont été donnés ce sont des économies, sans penser aux gens qui sont derrière et il faut s'arrêter. Mais Madame VIEILLE-MARCHISET, ils sont là les professeurs concernés !

**M. LE MAIRE** : On les connaît.

**Mme FOLSCHWEILLER** : Pourquoi n'ont-ils appris que jeudi que leurs postes étaient supprimés ? Ce n'est pas possible. Je ne rejette pas la responsabilité sur vous, je pose la question. On parle de concertation mais la réalité, c'est cela !

**Mme VIEILLE-MARCHISET** : Il faut qu'ils aillent vite instruire un dossier de RMI si vraiment...

**Mme FOLSCHWEILLER** : J'espère qu'on a autre chose à leur proposer !

**M. LE MAIRE** : C'est vrai que ces professeurs ont pu apprendre cela jeudi seulement, mais c'est une proposition qui a été faite en concertation avec le Directeur de l'École qui est responsable de son établissement. Ces personnes ont appris jeudi non pas la suppression de leurs postes mais la proposition faite notamment en Municipalité. Je les ai reçues le lundi matin, je ne pouvais quand même pas le faire plus vite. L'Adjoint les a reçues, le Secrétaire Général aussi. Nous faisons notre travail en étant en contact permanent avec le personnel. Alors, ne dites pas qu'il n'y a pas de concertation et qu'on débarque comme cela avec des mesures. On ne peut pas reprocher aux élus municipaux depuis de nombreuses années de ne pas faire de concertation, bien au contraire.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à la majorité, 3 Conseillers votant contre et 18 s'abstenant, adopte la synthèse financière des résultats obtenus.